

**« PLAIDOYER POUR LE RESPECT DES DROITS DES
COMMUNAUTÉS IMPACTÉES PAR LE PROJET
SIMANDOU »**



Quatrième rapport d'impact trimestriel du comité de suivi de Kindia

Période : Septembre-Octobre-Novembre



Décembre 2024

Tel :628 25 46 05

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|---|
| A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION | 3 |
| B. OBJECTIFS DU COMITE | 3 |
| C. ACTIVITÉS RÉALISÉES ET RÉSULTATS | 4 |
| a) Restitution du voyage d'échange au Brésil | 4 |
| b) Sensibilisation des communautés impactées | 4 |
| c) Suivi des plaintes précédentes | 5 |
| D. CONSTATS ET RECOMENDATIONS | 6 |
| a) Constats | 6 |
| b) Recommandations | 6 |
| E. Conclusion | 7 |

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Détenu par le **Winning Consortium Simandou (WCS) et Rio Tinto SIMFER**, Simandou est le plus grand projet minier intégré en Afrique, visant à exploiter et à mettre sur le marché mondial un minerai de fer de classe mondiale. Il promet, à terme, de stimuler la croissance économique de la Guinée, grâce notamment aux revenus qu'il générera pour l'État, à la création d'emplois et à l'édification d'infrastructures sociales.

En phase de construction avancée, le projet s'étend d'est en ouest à travers le pays, reliant la mine au port, en traversant des communautés à vocation agropastorale et halieutique. Cette situation entraîne des pertes considérables de terres agricoles et de pâturages, la restriction de l'espace maritime, ainsi que la pollution des cours d'eau, qui sont vitaux pour les communautés locales. Par conséquent, cela perturbe les dynamiques sociales et accroît le risque de conflits dans ces zones.

Bien que des études d'impact aient été réalisées et que des plans de gestion environnementale et sociale aient été élaborés, il est évident que le projet, dans ses premiers stades, a un impact négatif sur la vie des communautés. Cela résulte en grande partie du non-respect de certains engagements des entreprises, du manque de suivi des structures étatiques, et de processus de consultation et de compensation parfois inappropriés.

Face à ces défis, une initiative communautaire a vu le jour en 2023 pour suivre de près l'évolution du projet sur le terrain et accompagner les communautés dans la réclamation pacifique de leurs droits. Cette initiative passe notamment par l'utilisation du mécanisme de règlement des griefs des entreprises et par le dialogue entre les parties. C'est dans ce cadre qu'a été mis en place le comité de suivi du projet Simandou à Kindia, avec un focus particulier sur la localité de Sékhousoria/Madina-Oula, qui sont les principales zones affectées par la construction du chemin de fer et du tunnel pour l'évacuation du minerai.

Depuis sa création, le comité a produit, avec l'assistance technique de l'ONG Action Mines Guinée, trois rapports d'impact trimestriels et un rapport d'impact annuel, déjà partagés avec les entreprises du projet et les autorités locales. Lien du rapport annuel : <https://www.actionminesguinee.org/2024/11/12/projet-simandou-action-mines-guinee-ong-publie-le-rapport-annuel-dimpact-des-comites-de-suivi/>.

Le présent quatrième rapport d'impact trimestriel fait le point sur les actions menées par le comité de suivi pendant la période de septembre à novembre 2024.

B. OBJECTIFS DU COMITE :

De manière générale, le comité a pour objectif de promouvoir les droits des communautés de Madina-Oula (Kindia) en veillant au respect des engagements sociaux et environnementaux pris par les entreprises et l'État dans le cadre du projet Simandou.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- **Informer et sensibiliser** les communautés impactées sur les risques et enjeux du projet Simandou ;
- **Sensibiliser les communautés** à l'utilisation du mécanisme interne de gestion des griefs des entreprises ;
- **Documenter les impacts** et mener des plaidoyers auprès des entreprises et des autorités (locales et centrales) en vue de la réparation des préjudices causés.

C. ACTIVITÉS RÉALISÉES ET RÉSULTATS :

Pendant la période de ce rapport, le comité a dans un premier temps, procédé à la restitution du voyage d'échange au Brésil auquel deux (2) de ses membres ont pris part en juillet 2024 et a ensuite continué la sensibilisation des communautés sur les enjeux et risques du projet Simandou, mais aussi au suivi des plaintes adressées aux entreprises.

a) Restitution du voyage d'échange au Brésil :

En septembre 2024, le comité de suivi, par l'intermédiaire des deux membres ayant participé à la mission de terrain, a organisé une séance de restitution au centre de Sékhousoria. Cette rencontre, à laquelle ont assisté environ soixante membres de la communauté, avait pour objectif de partager les enseignements tirés de l'impact des projets miniers, en particulier ceux liés à l'extraction du fer, sur les communautés locales.

Les deux intervenants ont détaillé leur parcours et les discussions menées avec les communautés ainsi que les organisations brésiliennes de défense des droits humains qu'ils ont rencontrées. Ils ont mis en lumière les principaux risques à long terme liés au projet Simandou, soulignant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui pourraient affecter durablement la région.

Un accent particulier a été mis sur le modèle d'organisation communautaire nécessaire pour anticiper et faire face à ces risques, tout en protégeant les droits et les intérêts des populations locales. Cette rencontre a suscité un grand intérêt et un vif échange au sein de la communauté, renforçant ainsi les liens de collaboration avec le comité de suivi et les participants.



Image1 Restitution du voyage d'échange au Brésil à Sékhousoria Centre le 20/09/2024

b) Sensibilisation des communautés impactées :

Afin d'aider les communautés affectées à mieux appréhender le projet Simandou, le comité s'est fixé pour objectif de rencontrer mensuellement certaines d'entre elles pour leur expliquer le cadre légal du projet, les opportunités qu'il offre, ainsi que les véritables enjeux et risques qu'il représente pour la vie des communautés et leur environnement.

Pendant les trois (3) mois couverts par ce rapport, le comité a organisé quatre (4) séances de sensibilisation dans le district de Sékhousoria Centre et le secteur de Gnègueyah. Ces séances ont permis de toucher 76 personnes, dont 56 femmes.



Image 2 et 3 Sensibilisation à Gnègueyah le 25/10/2025



Images 4 et 5 Sensibilisation Sékhoussoriah Centre le 22/11/2024

c) Suivi des plaintes précédentes

Bien que le comité n'ait pas documenté de nouveaux cas d'impact pendant la période couverte par ce rapport, principalement en raison du fait que la principale source d'impact dans cette localité soit liée aux travaux de construction du tunnel de Sekhousoria, il a néanmoins poursuivi le suivi et les négociations avec WCS et CRC18 pour la résolution des plaintes anciennes, notamment celles concernant les fissures dans les maisons causées par le dynamitage.

Il convient de rappeler que deux (2) plaintes anciennes portées par le comité étaient en cours de résolution dans cette zone. La première concerne les fissures affectant les maisons d'environ 100 ménages à Bombia, Gnègueyah et au chef-lieu du district. En réponse, la société avait d'abord proposé 150 sacs de ciment ainsi que deux (2) chargements de sable et de gravier aux communautés. Cependant, cette proposition a été révisée à 400 sacs de ciment après l'intervention du comité, qui poursuit les négociations avec l'entreprise pour parvenir à une solution plus adéquate et durable, estimant que la proposition initiale ne correspondait pas à l'ampleur des dommages subis.

La deuxième plainte concerne la pollution du fleuve Kabélé. Bien que la société ait construit des forages pour les villages touchés, certains de ces forages ne sont pas pleinement fonctionnels et ne répondent pas aux attentes des communautés. Cette situation renforce la nécessité pour le comité de poursuivre son plaidoyer afin d'obtenir une résolution satisfaisante pour ces deux plaintes, en veillant à ce que les communautés bénéficient d'une réponse adéquate et durable.

D. CONSTATS ET RECOMENDATIONS

a) Constats :

Principaux constats durant cette période

- **Lenteur et manque de transparence** dans le processus de résolution des plaintes.
- **Négociations menées en dehors du comité**, visant à pousser les communautés à signer des accords qui ne sont pas toujours conformes à la loi et aux bonnes pratiques en la matière.
- **Non-implication effective** des autorités communales et sous-préfectorales aux côtés du comité pour la résolution des plaintes communautaires.
- **Engagement soutenu des femmes** dans le cadre du plaidoyer.

b) Recommandations

Afin de renforcer la collaboration entre les entreprises, les autorités locales et les communautés pour garantir une exploitation juste et durable du projet Simandou au bénéfice des communautés riveraines, le comité de suivi formule les recommandations suivantes.

c) À l'attention de WCS

- Résolution plus conséquente des plaintes **déposées, conformément aux lois nationales et aux normes internationales auxquelles WCS a librement souscrit.**
- Amélioration du mécanisme de gestion des griefs **en traitant les plaintes de manière transparente et dans les délais impartis.**
- Renforcement de la communication avec les communautés **concernant les activités du projet et la procédure de gestion des plaintes.**
- Collaboration active avec le comité de suivi **pour la résolution des impacts et la promotion des droits des communautés.**
- Évaluation de la procédure de traitement des plaintes **ainsi que du niveau de satisfaction des plaignants.**
- Sensibilisation des agents de l'entreprise **sur la nécessité de collaborer étroitement avec le comité de suivi.**

Aux autorités locales

- Soutenir le comité de suivi **dans ses actions et appuyer la résolution des plaintes.**
- Prendre connaissance des engagements de l'entreprise **à travers son PGES (Plan de Gestion Environnementale et Sociale) pour veiller au respect scrupuleux des obligations légales de cette dernière.**
- Ne pas céder à l'influence des autorités centrales, **en défendant les intérêts des communautés riveraines.**

Aux ONG

- Continuer à soutenir les communautés **en matière d'information, de sensibilisation et de formation sur leurs droits et devoirs, ainsi que sur les voies de recours légales.**
- Plaider auprès de l'État et des entreprises **au niveau national pour que les préoccupations des communautés soient effectivement prises en compte dans le cadre du projet Simandou.**

-
- S'informer davantage sur le mécanisme interne de gestion des plaintes **établi par WCS afin d'éviter les incompréhensions et les conflits.**

E. Conclusion :

Pour un projet Simandou responsable, nous demandons à l'État ainsi qu'aux entreprises de veiller au respect des droits des communautés riveraines, ainsi qu'à la protection de l'environnement tout en préservant le cadre de vie des citoyens.